Edmonton, le 1^{er} novembre 2024

Appel d'offres : CSCN-2024-60-05

Étude sur les services de petite enfance dans les écoles du CSCN

Date d'émission: 1er novembre 2024

Date d'échéance pour répondre : 13 décembre 2024, avant 16 h, heure des Rocheuses.

Laura Devaney Laura Devaney

Directrice des affaires corporatives

Conseil scolaire Centre-Nord



Aperçu du Conseil scolaire Centre-Nord

Le Conseil scolaire Centre-Nord (CSCN) gère 21 écoles francophones en Alberta réparties sur un vaste territoire allant de Jasper à Lloydminster et de Red Deer à Fort McMurray. Le CSCN est un conseil composé d'écoles catholiques et publiques. Les écoles du CSCN sont ainsi présentes tant dans des régions rurales que dans des milieux urbains (voir <u>carte</u>) pour un enseignement en français langue première. Plus de 4000 élèves fréquentent les 21 écoles du CSCN.

Le CSCN est un des quatre conseils scolaires francophones appelés à faire rayonner la francophonie dans plus d'une quarantaine d'écoles en Alberta.

L'éducation francophone en Alberta

L'éducation francophone en Alberta est le résultat d'une lutte acharnée des parents afin d'obtenir le droit à la pleine gestion de leurs écoles selon les dispositions de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Un élève est admissible à l'enseignement en français s'il remplit <u>au moins l'une</u> des conditions suivantes :

- Le français est la langue maternelle, encore comprise, de l'un ou l'autre des parents
- Un des parents a reçu son instruction en français langue première au Canada
- Un des frères/sœurs a reçu ou reçoit son instruction en français langue première au Canada*

Sa mission

Offrir à chaque élève une expérience scolaire francophone, catholique ou publique, qui favorise sa réussite, son épanouissement et son engagement communautaire.

Sa vision

Fiers francophones, citoyens accomplis et engagés.

Ses principes directeurs

Fierté francophone : le français est au cœur de notre raison d'être. Nous nous affirmons comme francophones. Nous offrons un cheminement scolaire qui favorise la construction identitaire.

Culture de réussite : nous valorisons le dépassement de soi. Nos décisions se prennent à partir de données factuelles.

Gestion d'un conseil composé : nous respectons les droits constitutionnels protégés par la Charte canadienne des droits et libertés et la Loi concernant l'Alberta. Nos décisions sont prises en tenant compte de l'intérêt de tous nos élèves, qu'ils fréquentent les écoles publiques ou les écoles catholiques.

- Nos écoles publiques sont non confessionnelles. Nous accueillons les élèves peu importe leur religion dans un milieu où le respect est une valeur fondamentale.
- La foi est au cœur de nos écoles catholiques. Par nos paroles et nos gestes, nous personnifions les vertus de l'Église catholique telles que l'espérance, la charité et l'amour.

Inclusion et respect : nous faisons preuve d'ouverture, d'écoute et favorisons le dialogue. Nous apprécions les différences et valorisons chaque individu. Nous misons sur des milieux accueillants qui sont empreints d'empathie et de compassion.

Engagement communautaire: nous favorisons un climat qui place l'école au centre de la communauté et nous encourageons les partenaires en vue d'améliorer les apprentissages de nos élèves, de rendre nos familles plus fortes et de vitaliser nos communautés.

APPEL D'OFFRES POUR L'ÉTUDE DES SERVICES À LA PETITE ENFANCE DANS LES ÉCOLES DU CONSEIL SCOLAIRE CENTRE-NORD

ARTICLE 1 PROCÉDURES & INSTRUCTIONS

<u>1.1 Objet</u>

Le Conseil scolaire Centre-Nord, ci-après appelé " le Conseil ", lance un appel d'offres pour une étude des services à la petite enfance (12 mois à 5 ans) qui sont offerts dans ses écoles. Par le biais de cet appel d'offres (AO), le Conseil cherche à identifier un candidat retenu (le responsable) pour compléter cette étude.

Cet appel d'offres (AO) décrit les instructions pour la présentation des propositions, ainsi que les procédures et les critères selon lesquels le responsable sera sélectionné. Si un soumissionnaire a besoin d'une clarification, ou découvre une incohérence, une divergence, une ambigüité, une erreur ou une omission dans l'AO, il doit en informer le Conseil immédiatement.

1.2 Mandat et énoncé des tâches demandées

- a) Le CSCN souhaite recevoir un service pour mener une étude sur les services de petite enfance offerts dans ses écoles. L'étude a comme objectif d'analyser les services offerts dans les écoles du CSCN et le modèle de gestion de ceux-ci et d'offrir des recommandations dans un rapport afin d'assurer leur pérennité et leur stabilité.
- b) L'étude complète doit être soumise avant le 28 février 2025.
- c) L'étude doit inclure les composantes suivantes :
 - i. L'état et le profil des services à la petite enfance dans les écoles du CSCN;
 - ii. Analyse des besoins de services à la petite enfance dans les écoles du CSCN;
- iii. Analyse de la satisfaction avec les services à la petite enfance dans les écoles du CSCN;
- iv. Analyse des modèles de gouvernance des services de petite enfance offerts dans les écoles du CSCN, les avantages et désavantages de ceux-ci;
- v. Analyse interjuridictionnelle des modèles de gouvernance des services à la petite enfance;
- vi. Recommandations pour assurer la pérennité et la qualité des services à la petite enfance offerts dans les écoles du CSCN.

1.3 Les demandes de renseignements écrites doivent être adressées à :

Laura Devaney

Directrice des affaires corporatives

Conseil scolaire Centre-Nord

Courriel: ldevaney@centrenord.ab.ca

Téléphone: 780 468-6440

1.4 Dates clés

Le calendrier suivant des dates clés est fourni uniquement à titre de guide pour les candidats et peut ne pas être strictement respecté. La seule exception est la date de clôture.

- a) Date de remise des propositions (date de clôture) : 13 décembre 2024 à 16 h
- b) Évaluation et clarification des propositions; présélection des soumissionnaires si nécessaire : le 8 janvier 2025.

1.5 Date et heure de clôture

La proposition, signée et datée, doit être reçue au Bureau central du Conseil au bureau 322, 8627 91e rue, Edmonton, dans un emballage scellé au plus tard à 16 h, heure normale des Rocheuses (HNR), le vendredi 13 décembre 2024, et porter la mention "APPEL D'OFFRES POUR L'ÉTUDE DES SERVICES À LA PETITE ENFANCE DANS LES ÉCOLES DU CSCN".

Les propositions peuvent aussi être soumises par courriel à Laura Devaney, ldevaney@centrenord.ab.ca au plus tard à 16 h, heure normale des Rocheuses (HNR), le vendredi 13 décembre 2024, et porter l'objet "APPEL D'OFFRES POUR L'ÉTUDE DES SERVICES À LA PETITE ENFANCE DANS LES ÉCOLES DU CSCN".

Les propositions reçues après la date et l'heure limites ne seront pas prises en considération.

1.6 Propositions

Cet AO énonce les instructions relatives à la soumission des propositions, ainsi que les procédures et les critères selon lesquels les propositions d'études seront évaluées. Cet AO, y compris tous les documents joints ou référencés et les addendas ultérieurs, ont pour seul but de préparer une réponse à la proposition.

1.7 Processus et critères de sélection

- a) Le Conseil a l'intention de sélectionner la proposition qui répond aux objectifs et échéanciers de l'étude énumérés à l'article 1.2 du présent AO.
- b) Le Conseil peut ou non mener des discussions, demander des informations supplémentaires ou des clarifications, successivement ou simultanément, avec le candidat sélectionné sur le contenu de sa (ses) proposition(s) sans être obligé de clarifier ou de demander des informations supplémentaires à l'un ou à tous les autres candidats. Toutefois, les soumissionnaires sont avertis que toute demande de clarification ne sera pas une occasion de corriger des erreurs ou de modifier

leurs propositions de manière substantielle.

- c) Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :
 - Plan de travail proposé;
 - ii. Méthodes de collectes de données proposées;
 - iii. Connaissance de la règlementation et du secteur de la petite enfance en Alberta; et
 - iv. Expérience à mener des études similaires.
- d) Si le Conseil ne reçoit pas un nombre suffisant de propositions satisfaisantes, il se réserve le droit de négocier avec l'un ou plusieurs des promoteurs, sans être obligé d'offrir de négocier avec tous les promoteurs, pour la complétion de l'étude.
- e) Le Conseil se réserve le droit d'annuler l'appel d'offres en tout temps, y compris après la date d'échéance, et ce, sans donner quelconque motif.
- f) Le Conseil n'est pas tenu d'accepter la plus basse soumission ni aucune soumission.
- g) Le Conseil n'a aucune obligation envers les soumissionnaires, à la suite de l'acceptation ou du rejet de toute proposition. En soumettant une réponse à cette présente demande de propositions, les soumissionnaires reconnaissent et acceptent qu'ils ne peuvent contester, de quelque manière que ce soit, la décision du CSCN d'accepter ou de rejeter toute proposition, ne pas demander d'indemnisation ou réclamer des dommages-intérêts en conséquence.
- h) Le Conseil se réserve le droit de communiquer uniquement avec le soumissionnaire retenu.